



## *Taxe d'apprentissage 2025*

“ *Donnez un sens solidaire à votre contribution,  
agissez localement en soutenant  
les enfants et les adolescents accompagnés  
par l'IME Kerlaouen à Landerneau  
dans leurs apprentissages.* ”



# Notre ambition



*“ Construire une école pour tous, où chaque élève trouve sa place et peut exprimer son plein potentiel. ”*



## L'IME Kerlaouen à Landerneau



Cet Institut Médico-Educatif/Établissement pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés accueille 58 enfants, adolescents et jeunes adultes, âgés de 3 à 20 ans, en situation de polyhandicap, et/ou présentant des troubles envahissants du développement ou des troubles du spectre autistique.

Accueillis en internat ou en accueil de jour, il leur est proposé un accompagnement sur les plans éducatif, thérapeutique, médical et pédagogique.

Du fait de leur handicap, **ces enfants bénéficient d'une scolarité adaptée** via une Unité d'Enseignement dédiée.

Certains élèves bénéficient de temps de scolarisation en milieu ordinaire. Mais pour ceux présentant des besoins éducatifs contraignants, la scolarisation se fait exclusivement en interne au sein d'une classe spécifique. Cela facilite leur prise en charge médicale, paramédicale et permet de respecter au mieux leurs besoins physiologiques.



**A Kerlaouen, une classe unique propose des temps d'apprentissage adaptés et individualisés aux enfants.  
C'est un outil indispensable au service de l'inclusion.**

L'accueil se fait :

- en tout petits groupes,
- dans des locaux adaptés et équipés de matériels spécifiques,
- avec des enseignants spécialisés et la présence en classe de personnel éducatif qualifié.
- Chaque enfant bénéficie d'un projet pédagogique individualisé visant à développer ses compétences tout en veillant à respecter sa dignité.



- ✓ Parce que l'accès à la scolarité est un droit pour tous les enfants, et qu'elle ne doit pas être conditionnée par des critères d'aptitude ou des limitations physiques ou cognitives,
- ✓ Afin que chaque élève puisse accéder à une éducation adaptée à ses besoins, dans un cadre valorisant et bienveillant,



**Soutenez l'IME Kerlaouen  
grâce à la taxe d'apprentissage,**

**Participez au financement de matériels  
pédagogiques adaptés et innovants.**



**La taxe d'apprentissage :  
une obligation fiscale**



*C'est le seul impôt obligatoire qui donne la possibilité à votre entreprise de choisir le bénéficiaire de son versement.*

# **La taxe d'apprentissage, Mode d'emploi**

La taxe d'apprentissage représente 0,68 % de la masse salariale annuelle de votre entreprise.

Elle se divise en deux fractions :



destinés au financement de l'apprentissage, collectés mensuellement via la Déclaration Sociale Nominative (DSN).



constituant le solde, destiné à soutenir les établissements de formation éligibles, dont l'IME de Kerlaouen.



## **Comment nous verser votre taxe d'apprentissage ?**



- 1 Dès le 27 mai 2025, connectez-vous grâce à vos identifiants sur la plateforme Soltéa : <https://www.soltea.education.gouv.fr>
- 2 Grâce au moteur de recherche de la plateforme, sélectionnez IME Kerlaouen - Code UAI : 0292229R - SIRET : 775 577 950 00311
- 3 Sur les 13% destinés à soutenir les établissements éligibles, affectez le pourcentage de votre choix à notre établissement. Ce peut être l'intégralité de votre versement obligatoire.

## **Besoin d'informations ?**

### **Contactez-nous :**

Association Don Bosco  
7 rue Ingénieur Frimot  
Parc d'Innovation de Mescoat  
29800 LANDERNEAU

 02.98.30.35.40

 [dg@donbosco.asso.fr](mailto:dg@donbosco.asso.fr)

 [www.donbosco.asso.fr](http://www.donbosco.asso.fr)